



Mairie d'AUBY

Déclaration infructueuse

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
dans le cadre du suivi des dossiers
d'expertise judiciaire de la piscine municipale
Décision n° 2026/026/MP

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

ID : 059-215900283-20260213-DD_2026_026-CC



Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant le DCE relatif au marché Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du suivi des dossiers d'expertise judiciaire de la piscine municipale établi par le Service marchés publics ;

Vu la décision de l'administration du 15 janvier 2026 approuvant les conditions, le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure adaptée;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 16 janvier 2026 ;

Considérant la nécessité de réaliser une Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du suivi des dossiers d'expertise judiciaire de la piscine municipale, la ville a lancé une procédure adaptée ;

Considérant que ce marché est divisé en un lot unique ;

Considérant qu'au terme de la date limite de remise des offres, le 9 février 2026 à 12 heures, et après ouverture des plis, aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits ; qu'en conséquence la procédure de passation du marché susvisé doit être déclarée infructueuse ;

Le Maire,

Décide

Article 1 :

De déclarer infructueuse la procédure de passation du marché de Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du suivi des dossiers d'expertise judiciaire de la piscine municipale.

Article 2 :

De relancer éventuellement une procédure de passation du marché

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

ID : 059-215900283-20260213-DD_2026_026-CC

S'LO

Mairie d'AUBY
Déclaration infructueuse
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
dans le cadre du suivi des dossiers
d'expertise judiciaire de la piscine municipale
Décision n° 2026/026/MP

Article 3 :

La présente décision sera publiée sur le site de la ville, inscrite au registre de la Commune et transmise au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY,

Bernard CZECH,

Maire

Signé électroniquement par
Bernard Czech



Le 13 février 2026